



HAL
open science

La mise en patrimoine des espaces publics. Regards croisés à Paris et à Berlin

Antoine Fleury

► **To cite this version:**

Antoine Fleury. La mise en patrimoine des espaces publics. Regards croisés à Paris et à Berlin. Géraldine Djament-Tran et Philippe San Marco. La métropolisation de la culture et du patrimoine, Le Manuscrit, pp.221-240, 2014, 2304041965. halshs-00988995

HAL Id: halshs-00988995

<https://shs.hal.science/halshs-00988995>

Submitted on 1 Nov 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La version définitive de ce texte a été publiée dans
G. Djament-Tran et Ph. San Marco, 2014, *La métropolisation de la culture et du patrimoine*,
Paris, Le Manuscrit, p. 221-240 (chapitre 9).

La mise en patrimoine des espaces publics Regards croisés à Paris et à Berlin

Antoine Fleury
Chargé de recherche au CNRS
UMR 8504 Géographie-cités
13, rue du Four 75006 PARIS
afleury@parisgeo.cnrs.fr

Contrairement à la notion de patrimoine, celle d'espace public est relativement récente. Durant les Trente Glorieuses, l'aménagement des rues était principalement envisagé sous un angle technique et fonctionnel, l'objectif principal étant de régler la ville sur l'automobile. Sans surprise, il n'existait donc pas de terme pour désigner les espaces urbains partagés collectivement. Leur aménagement ne commence à être considéré comme un enjeu urbain et social que dans les années 1970. L'espace public devient alors progressivement une composante des politiques urbaines et s'affirme comme une catégorie d'action à part entière (Plan Urbain, 1988). À la suite des expériences pionnières de Bologne, Barcelone ou Lyon, la plupart des villes européennes s'engagent alors dans la requalification de leurs espaces publics, avec des objectifs divers (Dessouroux, 2006 ; Fleury, 2007) : opérations de prestige pour améliorer l'attractivité d'un centre, politiques de déplacements sensibles aux « circulations douces », programmes d'amélioration du cadre de vie dans les quartiers résidentiels, etc.

Au cours de cette période, la notion de patrimoine s'est profondément renouvelée pour désigner aujourd'hui les héritages matériels ou immatériels reconnus par la société afin d'être transmis aux générations futures. Elle a également subi une triple extension : typologique, chronologique et spatiale (Choay, 1992 ; Veschambre, 2007). C'est à la faveur de ce renouvellement que l'espace public est progressivement entré dans le champ du patrimoine, celui-ci s'élargissant aux « *abords du monument, puis [à] l'espace public et [au] site, débouchant finalement sur l'idée de paysage ou d'environnement patrimonial* » (Stein, 2003, p. 299). Les espaces publics sont désormais reconnus comme des formes urbaines à préserver, la ville étant considérée dans son ensemble, avec ses creux et ses pleins. Cette évolution s'inscrit d'ailleurs dans une tendance à plus long terme qui « *a fait sortir le patrimoine du domaine privé pour acquérir une reconnaissance publique* » (*ibid.*), au point de constituer – tout comme les espaces publics – un axe important des politiques urbaines dans le cadre de la valorisation des centres.

Si cette extension du champ du patrimoine aux espaces publics est importante à relever, c'est la manière dont l'action sur les espaces publics a intégré la référence au patrimoine qui est au cœur de ce chapitre. En effet, les espaces publics semblent être, parallèlement, de plus en plus aménagés selon des *formes* faisant référence au passé et de manière plus *globale*, en prenant en compte à la fois la voirie, le mobilier urbain, les enseignes et les façades, en particulier dans les centres historiques (Stein, *op. cit.* ; Froment, 2003). C'est l'un des aspects de ce que l'on peut appeler une *mise en patrimoine* des espaces publics. Ce chapitre se propose d'en évaluer l'ampleur et les modalités, en examinant la forme des aménagements, leur diffusion dans l'espace urbain et les stratégies d'acteurs – parfois contradictoires et

conflictuelles – qui la sous-tendent. Il s’agit donc de s’intéresser à la place que prend la référence au patrimoine dans l’aménagement des espaces publics pris à la fois dans leurs dimensions formelle, spatiale et procédurale, une démarche qui fait écho à un certain nombre de travaux portant sur le patrimoine envisagé sous l’angle des enjeux, des stratégies et des conflits d’intérêt (Melé, 1995 ; Gravari-Barbas, 2004 ; Tomas, 2004).

Paris et Berlin sont deux métropoles européennes que tout semble opposer, en dehors de leur statut de capitale nationale (Duhem, Grésillon, Kohler, 2000 ; APUR, 2008). L’une est une métropole mondiale tandis que l’autre peine à retrouver son rang en Europe. Très différentes du point de vue des densités ou des systèmes de gouvernement, les deux villes diffèrent aussi fortement en termes de patrimoine et d’espaces publics. Alors que Paris offre le visage d’une ville largement patrimonialisée, les bombardements alliés puis la reconstruction ont fait disparaître à Berlin une grande partie des quartiers historiques. Les politiques menées dans le domaine des espaces publics ont de surcroît longtemps divergé, Berlin regardant soit vers l’Europe du Nord-Ouest – avec des aménagements pour améliorer le cadre de vie (Berlin-Ouest) – soit vers le bloc de l’Est – avec une vision plus fonctionnelle de l’espace public (Berlin-Est) – alors que Paris développait une politique plus sensible aux enjeux patrimoniaux, typique de l’Europe du Sud. Pour autant, la référence au patrimoine semble aujourd’hui se généraliser, à Paris comme à Berlin. L’examen des processus¹ qui ont conduit à cette mise en patrimoine dans des contextes urbains aussi différents apparaît d’autant plus intéressant pour la compréhension des sociétés urbaines européennes.

La mise en patrimoine des espaces publics : premiers jalons dans les quartiers historiques

Depuis les années 1970, les municipalités ont profondément renouvelé leur action sur les espaces publics. À première vue, le patrimoine n’apparaît pas comme central dans les politiques menées. Pourtant, la référence au patrimoine a profondément marqué les aménagements réalisés dans les quartiers historiques.

Requalifier les espaces publics : Paris depuis les années 1970

Les aménagements réalisés à Paris entre les années 1970 et 1990 font largement référence au patrimoine. Les premiers ont lieu à Montmartre et dans le Marais, en même temps qu’y sont mises en place les premières mesures de protection. Ainsi, le classement du Marais en secteur sauvegardé² est suivi de dégagements partiels du stationnement et de la circulation automobile ; quant à la butte Montmartre, elle bénéficie précocement de mesures particulières de restriction de la circulation, aux abords de la place du Tertre. Par la suite, si la politique menée dans les années 1970-1980 vise avant tout à organiser la circulation et à sécuriser les déplacements des piétons, il s’agit en même temps de mettre en valeur le patrimoine urbain parisien : « *ce sont surtout les actions de réhabilitation ou de création portant sur des lieux majeurs* » (Starkman, 1993, p. 7). À partir des années 1970, la préservation et la mise en valeur des quartiers de Beaubourg puis des Halles passent ainsi par la création de vastes plateaux

¹ Ce chapitre s’appuie sur un travail d’observation des espaces publics, sur des entretiens menés entre 2004 et 2007 auprès des pouvoirs publics, des professionnels de la ville et des acteurs de la démocratie locale, ainsi que sur l’analyse qualitative d’un corpus diversifié (et régulièrement actualisé) de documents. Cf. Fleury, *op. cit.*

² Créé par la loi Malraux (1962), le secteur sauvegardé est soumis à des règles particulières en raison de son « *caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d’un ensemble d’immeubles bâtis ou non* » (Code de l’urbanisme, art. L. 313-1). Il est régi par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) qui vise à préserver l’aspect du quartier à tous les niveaux pertinents, incluant les espaces publics (façades, devantures et enseignes, voirie et réseaux).

piétonniers où l'espace public est totalement repensé à la fois pour l'usage des piétons et pour la mise en valeur du patrimoine bâti (matériaux nobles, candélabres de style)³. Il en va de même pour les places où les aménagements, de grande qualité, ont permis une véritable mise en valeur des monuments qui les bordent (Hôtel de Ville, église Saint-Sulpice, etc.), tout en limitant l'emprise de l'automobile.

Les « grandes opérations » des années 1980-1990 (quartier Montorgueil, boulevard Richard-Lenoir, Champs-Élysées, etc.) vont plus loin dans la prise en compte des enjeux patrimoniaux. Comme pour les places, les aménagements sont d'une grande qualité esthétique et paysagère, que ce soit en termes de matériaux (granite, marbre), de mobilier urbain (classiques ou créés pour l'occasion) comme de plantations. Mais plus que des projets de requalification de la voirie, elles tentent d'intégrer les enjeux liés aux enseignes et aux façades, tout en repensant l'ensemble du mobilier urbain et de l'éclairage. L'avenue des Champs-Élysées (Pognant, 1993) constitue l'une des plus emblématiques de ces « grandes opérations ». Les trottoirs ont été élargis grâce à la suppression des contre-allées et réorganisés en deux parties clairement distinguées par le dessin et la teinte du granite. Une deuxième rangée d'arbres a été plantée, dans l'esprit du mail initial, et une ligne de mobilier urbain a spécialement été conçue. Enfin, une intervention sur les terrasses de café, la publicité et les devantures est venue compléter les aménagements de voirie.

À partir du milieu des années 1990, si elle est avant tout motivée par le souci de redistribuer l'espace au profit des piétons et des « circulations douces », la politique menée par la Mairie de Paris continue malgré tout à intégrer la dimension patrimoniale dans ses projets. Les aménagements locaux mis en œuvre dans les quartiers historiques, comme par exemple rue des Rosiers dans le Marais, s'inscrivent ainsi dans le sillage des aménagements précédents. Plus récemment, les projets d'aménagement de la place de la République ou des berges de la Seine visent eux aussi explicitement à remettre en valeur des secteurs à forte valeur patrimoniale.

Reconstruire les espaces publics : Berlin depuis les années 1990

À Berlin, certains espaces publics ont été requalifiés dans les années 1980 en intégrant la référence au patrimoine. À l'Ouest, le souci de préservation des espaces verts⁴ s'est ainsi traduit par la restauration de plusieurs places : Viktoria-Luise-Platz ou Savigny-Platz par exemple ; à l'Est, quelques rues ont également été remaniées dans les quartiers historiques servant de vitrine au régime (Nikolai Viertel, Prenzlauer Berg). Mais il faut attendre la Réunification pour que soit mis en œuvre un processus de requalification comparable à celui de Paris, en particulier dans les « secteurs sauvegardés »⁵ de Mitte. L'avenue Unter den Linden – promenade construite au XVIIIe siècle entre le palais royal et le Tiergarten – en constitue le meilleur exemple. Le Land de Berlin, qui souhaitait « retrouver le lien avec l'histoire et reconstruire les espaces publics en respectant le patrimoine » (Jakubeit, 1999, p. 7), a engagé sa requalification à la fin des années 1990. La continuité de la promenade centrale a été rétablie ; le revêtement beige de sable et les mosaïques de pierre calcaire ont été réintroduits ; enfin, un mobilier urbain cohérent a été conçu, conciliant référence à l'histoire et éléments contemporains. Dans le sillage d'Unter den Linden, les places monumentales de Mitte ont également été requalifiées, comme le *Forum*

³ VILLE DE PARIS, *Environnement et voirie 71-76*, Paris, 1977.

⁴ À côté des parcs, il existe de nombreux espaces verts de plus petite taille : places (*Plätze*), jardins, promenades et cimetières. Considérés depuis les années 1970 comme un élément à part entière du paysage de Berlin, nombre d'entre eux sont désormais protégés.

⁵ À Berlin, le « secteur protégé » (« *Denkmalbereich (Ensemble, Gesamtanlage)* ») est défini comme « un ensemble construit ou paysager comprenant le réseau de rues et de places qui le structurent, de même que les espaces verts et les plans d'eau dont la préservation est reconnue d'intérêt public » (*Gesetz zum Schutz von Denkmale in Berlin*, 24 avril 1995, 1^{er} paragraphe, § 2).

Fridericianum, le Bebelplatz, le Gendarmenmarkt ou encore Am Zwinngraben (Hackescher Markt). Si de nombreuses rues ont également été requalifiées à Mitte (quartiers de Dorotheenstadt et Spandauer Vorstadt notamment), les espaces verts tiennent également une place importante dans ce processus. Parmi les nombreuses réalisations, on peut citer la restauration du *Grünzug Luisenstädtischer Kanal*, avec sa roseraie et ses pergolas, et celle du jardin anglais dans le Tiergarten, au cours des années 1990. Plus récemment, le Lustgarten et Monbijou Park, en plein cœur du centre historique, ont été réaménagés dans l'esprit du XVIII^e siècle.

Pour autant, l'aménagement des espaces publics prend globalement un sens différent dans le contexte d'un centre historique en grande partie détruit par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale. Depuis les années 1990, l'un des principaux objectifs de l'Etat fédéral comme du Land a donc plutôt été de *reconstruire*, non pas à l'identique, mais en respectant et en réinterprétant les structures historiques selon le principe de la « reconstruction critique » (Stimmann, 1999). Dans ce cadre, le rôle des espaces publics est de première importance puisqu'il s'agit de reconstituer les places et les rues dans leur tracé d'origine, en redéfinissant la répartition du sol entre bâti et non bâti. Les quartiers reconstruits selon ce principe sont parmi les plus emblématiques de la nouvelle capitale, avec des rues et des places prestigieuses, comme la Friedrichstraße ou le Pariser Platz – le *Quarré* hérité du XVIII^e siècle – qui ont retrouvé leurs configurations d'avant-guerre. D'autres places ont également été reconstruites dans les années 1990-2000 à Mitte, comme le Potsdamer Platz et le Leipziger Platz (l'*Oktogon* du XVIII^e siècle). L'aménagement des espaces publics, qui s'est fait dans un second temps, s'inscrit pleinement dans une vision patrimoniale. Les trottoirs ont été partout aménagés selon le modèle berlinois alternant grandes dalles de granite au centre et mosaïque de pavé sur les côtés. Les plantations y ont également été conçues dans l'esprit d'avant-guerre, comme sur le Pariser Platz, avec ses plates-bandes agrémentées de fontaines. En même temps, les exigences environnementales, notamment vis-à-vis des piétons et des « circulations douces », demeurent une constante dans chacun de ces aménagements.

Une mise en patrimoine généralisée

La mise en patrimoine des espaces publics ne s'est cependant pas limitée aux centres historiques, c'est-à-dire aux quartiers de la ville préindustrielle. Elle s'est progressivement étendue aux autres quartiers centraux, où les aménagements ont accompagné les politiques de préservation puis de réhabilitation développées à partir des années 1970⁶.

Deux modèles, une référence variable au patrimoine

La préservation de ces quartiers anciens est passée par une reconfiguration importante des espaces publics. Elle s'est opérée cependant selon des temporalités et des modalités différentes à Paris et à Berlin, initialement tout du moins. À Berlin-Ouest, la décennie 1980 a donné lieu à un foisonnement de débats et d'idées qui ont abouti à de nouvelles pratiques d'aménagement (Schlusche, 1997). En ce qui concerne les espaces publics, les pouvoirs publics ont alors mis en place un modèle de *type environnemental*, s'inscrivant dans le sillage des villes de l'Europe du Nord-Ouest (Loiseau-Van Baerle, 1989). Les espaces publics sont repensés selon le principe de la *Verkehrsberuhigung* (apaisement du trafic), variante berlinoise et allemande des « cours

⁶ Sous la pression des habitants, la rénovation par la table rase a laissé place à la préservation et à la réhabilitation. À Berlin-Ouest, la politique de « rénovation urbaine douce » (*behutsame Stadterneuerung*) a été mise en œuvre à Kreuzberg dès la fin des années 1970, avant d'être étendue au reste de la ville. À Paris, un nouveau Plan d'occupation des sols (POS) a été mis en place en 1977, prévoyant que les nouvelles constructions s'inscrivent désormais dans la structure héritée de l'espace urbain.

urbaines » néerlandaises. L'objectif principal est d'améliorer l'environnement urbain en réduisant voire en supprimant la circulation de transit, tout en redonnant de l'espace aux habitants (placettes équipées de bancs, aires de jeux). À la fin des années 1980, la plupart des rues des quartiers résidentiels de l'*Innenstadt* a d'ores et déjà été réaménagée selon ce schéma. En parallèle, un vaste réseau de pistes cyclables a été aménagé dans toute la ville, y compris le long des grands axes. La référence au patrimoine, si elle peut se retrouver ponctuellement⁷, n'est donc pas placée au cœur de ces aménagements.

Il faut attendre la seconde moitié des années 1990 pour que la Mairie de Paris, après deux décennies de priorité donnée aux quartiers historiques et aux aménagements de prestige, se tourne explicitement vers des aménagements destinés à améliorer l'environnement urbain dans tous les quartiers. Le *modèle patrimonial* décrit précédemment n'est pas abandonné pour autant puisqu'il perdure en intégrant les nouvelles exigences environnementales. Si les aménagements réalisés visent l'apaisement du trafic (ralentisseurs, élargissement des trottoirs aux carrefours, etc.), les revêtements nobles comme le pavé en granite se généralisent et le mobilier urbain classique est de nouveau utilisé partout (bancs et réverbères de type parisien, fontaines Wallace, etc.). À l'échelle locale, les « lieux singuliers » (Hussonnois, 1995) que sont par exemple les placettes ou les rues commerçantes sont réaménagés avec soin. Les aménagements réalisés sur les grands axes visent certes eux aussi un meilleur partage de l'espace, mais leur dimension patrimoniale est très marquée, comme en témoignent les dernières « grandes opérations » des années 1990 (rue de Flandres, avenue d'Italie) ou les « espaces civilisés » dans les années 2000 (Clichy-Rochechouart, Barbès, Jaurès). La référence au patrimoine se retrouve même aujourd'hui jusque dans les quartiers les plus périphériques, construits au XXe siècle, et dont on considère que la requalification, notamment dans le cadre des GPRU (Grands Projets de Renouvellement Urbain), passe tout particulièrement par une « mise aux standards parisiens » des espaces publics.

Vers une convergence des modèles d'aménagement

Peut-on observer à Berlin la même diffusion qu'à Paris ? L'ampleur des aménagements d'espaces publics est actuellement beaucoup plus limitée à Berlin qu'à Paris. Dans un contexte budgétaire fortement contraint, la majorité des aménagements réalisés l'est dans le cadre de programmes d'aide (*Förderprogramme*) bénéficiant de subventions fédérales voire européennes. De plus, la réduction de la circulation et le développement des « circulations douces », notamment dans les arrondissements de l'Est, ont de nouveau été considérées comme une priorité dans les années 2000⁸. La référence au patrimoine s'est par conséquent beaucoup moins généralisée qu'à Paris, nombre d'espaces étant restés inchangés depuis la chute du Mur... ou aménagés *a minima* pour apaiser le trafic, sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes ou faciliter le passage d'un tramway. Malgré tout, elle s'observe dans un nombre croissant d'aménagements depuis les années 2000, tout particulièrement à l'Est. Ainsi, les programmes *Stadtumbau* et *Stadterneuerung* comprennent de plus en plus le réaménagement des espaces publics, celui-ci incluant le plus souvent la référence au patrimoine, comme à Prenzlauer Berg ou à Friedrichshain. Un programme de protection du patrimoine urbain (*Programm Städtebaulicher Denkmalschutz*) a plus particulièrement été mis en place, dans le cadre duquel des aménagements ponctuels ont été réalisés. Les subventions ont été accordées par le Land et l'Etat fédéral pour toute une série de projets de conservation et de réaménagement de rues ou de places reconnues pour leurs qualités urbaines ou

⁷ Certains aménagements – rares cependant – ont ainsi cherché à reconstituer la typologie des formes anciennes. Cf. Schlusche, *op. cit.*

⁸ Le problème de la circulation automobile s'est reposé depuis les années 1990, en lien avec l'étalement urbain et le rattrapage du taux de motorisation à l'Est (Häussermann, Kapphan, 2002).

patrimoniales. Les quartiers protégés dans le cadre de la loi de 1995 évoquée précédemment sont plus particulièrement concernés, que ce soit à Mitte (Spandauer Vorstadt) ou dans des arrondissements périphériques tels que Pankow et Lichtenberg (Viktoriastadt).

En définitive, même si le processus apparaît fortement contraint, limité à certains périmètres, on observe non seulement que le modèle environnemental berlinois intègre de plus en plus la référence au patrimoine, mais aussi que celle-ci se diffuse au-delà des quartiers historiques, selon un schéma comparable à celui qui a été relevé à Paris. Il semble donc bien y avoir une *convergence des modèles*, celle-ci concernant d'ailleurs plus généralement les villes européennes.

Les acteurs de la mise en patrimoine : pratiques et stratégies

Si l'on s'intéresse aux acteurs de l'espace public, à leurs pratiques et à leurs stratégies, la mise en patrimoine de ce dernier correspond d'une part à un changement dans l'approche et dans la conception, d'autre part aux nouvelles stratégies des villes, dans un contexte de concurrence interurbaine exacerbé. Sur ce plan également, Paris et Berlin présentent des caractéristiques proches.

Redécouverte et adaptation des savoir-faire

Les nombreux aménagements réalisés dans les années 1980 et 1990 ont été l'occasion de revisiter les modèles d'espaces publics légués par l'histoire. En effet, pendant près d'un siècle, ces espaces publics avaient été adaptés aux nouveaux enjeux de la mobilité, les impératifs de circulation et la logique de réseau l'emportant progressivement sur les dimensions paysagères et patrimoniales. Avec les « grandes opérations », Paris a ainsi redécouvert l'espace public haussmannien et, quelques années plus tard, le remodelage du centre historique de Berlin a été l'occasion de revisiter et d'adapter l'héritage du XVIII^e siècle comme du *Gründerzeit* en termes d'espaces publics. Dans les deux villes, de nombreuses recherches historiques sont alors consacrées à cette question. À Paris, ces travaux ont rappelé combien l'espace public haussmannien était entièrement normalisé, techniquement et administrativement, à la fois dans ses dimensions, ses formes (revêtements, plantations, mobilier urbain) et ses réseaux d'infrastructure, mais aussi dans le règlement qui s'applique aux constructions (Loyer, 1987 ; Caron, 1990 ; Landau, 1993). À Berlin, la restauration des jardins, des places et des promenades historiques s'appuie elle aussi sur des études scientifiques et notamment sur le dépouillement de nombreux documents d'archives (Stürmer, Wöhlmann, 1999). Ces travaux ont, comme à Paris, rappelé la grande cohérence de la trame générale d'espaces publics – voirie et espaces verts – dont la forme avait été tout aussi codifiée qu'à Paris, que ce soit en termes de revêtement, de plantation ou de mobilier urbain.

En s'appuyant conjointement sur ces recherches et sur les premières expériences d'aménagement, les administrations publiques ont progressivement modifié leur approche des espaces publics, délaissant une vision technique et fonctionnelle au profit d'une meilleure intégration des enjeux patrimoniaux mais aussi environnementaux. Cette évolution a abouti dans les années 1990 à une formalisation de l'héritage en termes techniques et esthétiques, qui prend en compte les nouveaux impératifs d'amélioration du cadre de vie et de partage de l'espace public. Des répertoires très précis ont été rédigés collectivement par les différents services et mis à la disposition de tous acteurs publics : *Guide de l'espace public* à Paris et *Handbuch zur Gestaltung von Straßen und Plätzen* (« Manuel pour l'aménagement des rues et des places ») à Berlin. Tous deux passent en revue les différents types de matériaux, de mobiliers urbains ou de plantations permettant au mieux de concilier patrimoine et autres enjeux d'aménagement. Tous deux traitent également de l'insertion des dispositifs associés aux

nouveaux enjeux de la mobilité (pistes cyclables, sécurisation des traversées piétonnes, etc.), dans le respect du patrimoine. Les deux documents sont conçus comme de véritables guides pour les aménagements à venir, non seulement dans les quartiers protégés ou dans les espaces les plus exceptionnels, mais aussi dans les espaces publics les plus ordinaires.

Pour des administrations publiques, autant de changements dans les pratiques d'aménagement ne se sont pas faits en un jour. Bien souvent, le recours à des prestataires extérieurs – publics ou privés – a permis de renouveler plus rapidement la conception des espaces publics. Dès les années 1980, la Mairie de Paris a ainsi fait appel à des cabinets privés d'architectes, de paysagistes et d'urbanistes, ou encore à des sociétés d'économie mixte pour concevoir ses grands projets d'aménagement. De même, depuis les années 1990, de nombreux espaces publics berlinois ont été conçus par des cabinets privés d'architectes et de paysagistes (Unter den Linden, *Forum Fridericianum*, etc.) ou encore par l'entreprise publique *Grün Berlin Park und Garten GmbH*, qui a par exemple pris en charge la restauration des jardins historiques (Lustgarten, Monbijou Park) et l'aménagement d'espaces emblématiques (Bebelplatz, Leipziger Platz). Grâce à des expériences plus diversifiées, notamment à l'étranger, à leur taille ou encore à la souplesse de leur fonctionnement, tous ces prestataires ont permis aux villes d'aller plus loin dans le renouvellement des formes d'aménagement, en particulier dans la prise en compte des enjeux de protection et de mise en valeur du patrimoine.

Stratégies d'image et d'amélioration du cadre de vie

La mise en patrimoine des espaces publics est aussi en totale adéquation avec les nouvelles stratégies développées par les villes dans un contexte de concurrence accrue. Comme nous l'avons vu, les premiers aménagements faisant référence au patrimoine se sont d'abord localisés dans les quartiers historiques, dans les lieux les plus emblématiques. L'objectif était alors plus ou moins explicitement d'améliorer ou de changer l'image de la ville, de renforcer son attractivité, notamment vis-à-vis des touristes. La requalification de l'avenue Unter den Linden et des Champs Élysées apparaît comme emblématique : il s'agissait dans les deux cas de remettre en valeur des espaces de prestige contribuant fortement à l'image des deux villes. Cette stratégie apparaît d'autant plus affirmée à Berlin que la ville demeure une métropole en devenir (Fleury, 2009). Le patrimoine y apparaît comme un *standard* international auquel la ville tente de se conformer pour retrouver son rang de métropole européenne. En réaménageant les espaces publics, l'objectif est de « rendre Berlin (...) plus attractive, [car] dans la concurrence avec les autres villes, ces lieux représentent une image de marque propre à la ville »⁹. C'est aussi le cas pour des métropoles plus affirmées comme Paris, que ce soit dans les années 1980, sous les mandatures Chirac, ou plus récemment, sous les mandatures Delanoë, la référence au rayonnement de Paris et à son maintien apparaît comme une constante, avec toujours des grands projets d'aménagement comme celui des berges de la Seine.

La diffusion progressive de cette mise en patrimoine à tous les quartiers anciens sous-tend quant à elle une autre stratégie. Le patrimoine apparaît alors plutôt comme *un* mode de requalification des espaces publics. C'est en fait la forme que prennent des aménagements destinés à améliorer la qualité esthétique et paysagère des espaces publics, aussi bien qu'à apaiser le trafic automobile et à sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes. Derrière la référence au patrimoine, on peut donc lire une stratégie plus globale d'amélioration du cadre de vie des habitants, dans le contexte d'espaces centraux anciens qui demeurent densément peuplés et/ou intensément fréquentés. La référence au patrimoine constitue donc un outil parmi d'autres, au même titre par exemple que la « végétalisation », la limitation des vitesses ou les dispositifs techniques favorables au piétons ou aux cyclistes. Mais pourquoi les villes ont-

⁹ SENATSVORWALTUNG FÜR STADTENTWICKLUNG, *Handbuch zur Gestaltung von Straßen und Plätzen in Berlin : Stadtgestaltung, Strassengestaltung, Platzgestaltung, Straßenentwurf*, Berlin, Kulturbuch Verlag, 1999.

elles choisi cette référence au patrimoine – qui ne s’imposait nullement – pour requalifier leurs espaces publics ? Plusieurs hypothèses peuvent être avancées. Globalement, l’un des enjeux serait d’inscrire dans la pierre le patrimoine immatériel que constituent les espaces publics, de réaffirmer l’ancrage des lieux requalifiés dans un « patrimoine commun ». À l’échelle d’une ville, l’enjeu serait aussi de magnifier une identité collective, les espaces publics étant envisagés comme des repères, des lieux d’identification qu’il s’agit de réinventer et de réaffirmer. Ce « patrimoine commun », c’est aussi celui de la ville européenne. L’objectif de la « reconstruction critique » était ainsi, à Berlin, de permettre à la ville de retrouver son « *identité métropolitaine et européenne* » (Stimmann, *op. cit.*). Enfin, c’est peut-être une manière de tenter de tenir à distance – au moins symboliquement – les tendances à l’individuation, à la privatisation et à la marchandisation, en donnant l’image d’une ville ouverte et hospitalière.

Tensions autour de la mise en patrimoine

Si elle se lit bel et bien aujourd’hui dans le paysage des deux villes, la généralisation de la référence au patrimoine ne va cependant pas de soi. En effet, les espaces publics sont désormais produits dans un jeu complexe d’acteurs, aux points de vue et intérêts parfois divergents, que ce soit parmi les acteurs publics eux-mêmes ou plus généralement dans la sphère publique, avec le développement de la concertation.

Patrimoine versus déplacements

C’est dans le cas parisien que les conflits et négociations ont sans doute été les plus aigües au cours des dernières années¹⁰. Les « grands projets » tels que les « espaces civilisés » et les aménagements de voies de bus en site propre ont fait débat parmi les acteurs publics au cours des années 2000. Rappelons que l’objectif principal était de mieux partager l’espace public entre ses différents usagers. Des arbitrages ont donc dû être opérés, qui ont été en partie contestés par les acteurs en charge du patrimoine. D’une part, au sein même de la Ville de Paris, où certains agents de la Direction de l’urbanisme ont regretté que les enjeux esthétiques et patrimoniaux n’aient pas été mieux pris en compte, soulignant en particulier une approche insuffisamment globale de l’espace public (façades, commerces, devantures, etc. n’étant pas toujours pris en compte). D’autre part, le Service départemental de l’architecture et du patrimoine (SDAP)¹¹ a dénoncé ce qu’il a appelé le « laniérage » de la voirie, considérant les couloirs de bus et/ou les pistes cyclables comme une atteinte à l’unité et à la symétrie des boulevards parisiens. Le SDAP considérait alors qu’il convenait d’éviter au maximum ce type d’aménagement, en agissant plutôt pour que la réglementation soit mieux respectée. Comme il n’a pas pu refuser en bloc cette politique, le SDAP a ensuite plaidé pour une meilleure intégration de ces aménagements dans le paysage urbain et pour des aménagements différenciés entre les quartiers, selon leur degré de protection.

Au cours des années 2000, les avis du SDAP ont été instrumentalisés à plusieurs reprises par certains services de la Ville contre l’exécutif municipal ou contre d’autres services. Ainsi les architectes de la Ville ont-ils parfois été plus proches des ABF (architectes des bâtiments de France) qu’il n’y paraissait, mettant en avant un avis défavorable pour éviter de s’opposer

¹⁰ La prise en compte du patrimoine dans les aménagements a aussi posé problème à Berlin. Ainsi, les institutions en charge du patrimoine ont bien souvent regretté des aménagements peu soucieux du patrimoine au niveau local (ceux-ci s’expliquant par les faibles moyens humains et financiers des arrondissements, compétents en termes d’espaces publics).

¹¹ Si la mission du SDAP concerne principalement les bâtiments classés, elle intègre aujourd’hui largement les espaces publics. Ce service délivre des avis sur tous les projets qui ont pour effet d’apporter des modifications dans les espaces protégés, quelle que soit leur importance et leur nature.

frontalement aux élus, aux autres services ou aux ingénieurs de voirie. Le patrimoine est alors apparu comme un moyen pour faire échouer ou évoluer un projet mal accepté pour d'autres raisons. Depuis quelques années, on observe cependant un certain apaisement des tensions entre les acteurs, lié au développement et au perfectionnement de la coordination entre les services.

Patrimoine versus intérêts locaux

Depuis les années 1980, alors que les formes d'aménagement se renouvelaient, les modes de production des espaces publics se sont aussi progressivement transformés, intégrant la concertation voire la participation des habitants et acteurs locaux¹². À Paris, même si la référence au patrimoine s'est généralisée, la prise en compte des intérêts locaux est parfois allée à l'encontre des enjeux liés à la préservation du paysage urbain, conduisant notamment à une certaine complexification des aménagements et/ou à une multiplication des objets dans l'espace public. Nombre d'agents municipaux regrettent d'ailleurs cette évolution, considérant que l'espace public idéal est aussi le moins encombré et le plus ouvert possible. En outre, plusieurs conseils de quartier étant consultés pour un même périmètre, les aménagements ont parfois manqué d'homogénéité le long d'un même axe ou dans un même quartier. Ainsi donc, la généralisation de la mise en patrimoine des espaces publics ne se fait pas de manière aussi évidente qu'on aurait pu le penser, elle apparaît même en quelque sorte *limitée par la concertation*.

Pour autant, si elle concerne une majorité des espaces publics, cette difficulté à intégrer le patrimoine dans les projets d'aménagement concerne moins directement les espaces publics exceptionnels, ceux dont la mise en patrimoine est ancienne, dans les quartiers historiques notamment. La concertation avec les habitants y est considérablement encadrée, voire réduite à la portion congrue. Dans ce cas, la conception des espaces publics est souvent laissée aux experts, architectes et paysagistes. Ce fut logiquement le cas à Paris dans les années 1980 et 1990, à une époque où la concertation avec les habitants étaient peu voire pas entrée dans les mœurs politiques dans la capitale. Mais ce fut aussi le cas à Berlin dans les années 1990 et 2000, malgré une tradition de concertation bien ancrée depuis les années 1980 : alors que des discussions publiques avaient été engagées dans le cadre du *Stadtforum*, les logiques métropolitaines l'ont tout de même emporté sur les logiques de concertation locale, donnant parfois lieu à des aménagements peu en adéquation avec les usages des habitants. Dans les deux cas, la concertation a bel et bien été *limitée par le patrimoine*.

Conclusion

Commencée dans les quartiers historiques et en lien avec la mise en place de secteurs sauvegardés, la mise en patrimoine des espaces publics s'est ensuite *diffusée* à l'ensemble des quartiers anciens, dans la foulée des politiques de réhabilitation. Si les trajectoires de Paris et Berlin diffèrent eu égard à cette généralisation, force est de constater que les modèles d'aménagement semblent aujourd'hui *converger*. Au-delà des inévitables tensions entre acteurs, les formes d'aménagement mises en œuvre font de plus en plus largement référence au patrimoine, revisitant notamment les modèles conçus au XIX^e siècle. D'aucuns ont critiqué ce processus qui, en lien avec les autres politiques de valorisation du patrimoine, conduirait à une homogénéisation des espaces publics autour d'une image stéréotypée et passéiste de la ville. C'est vrai que l'on peut critiquer ce choix quand l'enjeu est de requalifier les espaces publics pour mieux partager l'espace entre les usagers ou pour améliorer le cadre de vie. Tout se passe

¹² Pour une description plus détaillée du système des acteurs de l'espace public parisien, voir Fleury, *op. cit.*, chap. 9.

comme si aujourd'hui, tout projet visant à changer la ville devait paradoxalement emprunter aux formes du passé, ce qui pose question aussi bien au niveau des villes qu'au niveau des sociétés européennes dans leur ensemble.

Cependant, la mise en patrimoine n'est pas forcément synonyme de passéisme ou de muséification. Les aménagements mis en œuvre intègrent en fait d'autres enjeux, en termes de déplacements et d'environnement notamment, qui ne sont d'ailleurs pas toujours simples à concilier. La référence au patrimoine n'apparaît dès lors que comme une variante, comme une dimension très visible du nouveau paradigme d'aménagement développé depuis les années 1970, un modèle non dénué d'innovations. Loin de la simple reproduction des modèles anciens, certaines opérations sont d'ailleurs sans doute vouées à *entrer dans le patrimoine* des villes, que l'on pense au quartier Montorgueil à Paris, aux espaces publics du *Spreebogen* à Berlin ou plus généralement aux nouveaux aménagements développés dans les quartiers résidentiels et qui font désormais partie intégrante du paysage des villes.

En définitive, c'est à un autre niveau que doit être posé le débat. Les espaces publics constituent aujourd'hui encore un *enjeu de pouvoir* dans les sociétés urbaines. Sous cet angle, la mise en patrimoine prend tout son sens. Elle correspond en effet à une représentation de la ville qui tend à survaloriser ses dimensions esthétique, paysagère et historique, caractéristique des classes dominantes. Comme le reste des quartiers centraux, les espaces publics deviennent ce faisant un paysage que viennent consommer les classes moyennes et supérieures, habitants comme touristes. En même temps, cette mise en patrimoine fait disparaître ces formes *banales*, ordinaires qui caractérisaient les espaces publics dans certains quartiers populaires, où les usages importaient plus que le décorum. Ainsi donc, même s'il existe toujours malgré tout des possibilités de détournement, la mise en patrimoine produit des espaces moins hospitaliers pour certaines franges de la population, classes populaires et « indésirables » au sens large, accompagnant le mouvement de gentrification et de touristification à l'œuvre au centre des villes européennes. On est donc en droit de douter que des espaces publics ainsi transformés puissent toujours faire vraiment partie de ce patrimoine « commun » dans lequel les acteurs de la ville se plaisent si souvent à les inscrire.

Bibliographie

- APUR, Regards croisés. Métropoles européennes : Berlin, Londres, Madrid, Milan, Paris, Randstad, *Paris-Projet*, n° 38, 2008.
- CARON (François), *Paris et ses réseaux : naissance d'un mode de vie urbain : XIX^e-XX^e siècle*, Paris, BHVP, 1990.
- DESSOUROUX (Christian), *La production des espaces publics dans la ville contemporaine. Enjeux, acteurs et logiques de gestion et d'aménagement dans trois communes de la région Bruxelles-Capitale*, Thèse de doctorat en géographie, Université Libre de Bruxelles, 2006.
- DUHEM (Gilles), GRESILLON (Boris), KOHLER (Dorothee) (dir.), *Paris-Berlin. Regards croisés sur deux capitales européennes*, Paris, Anthropos, 2000.
- FLEURY (Antoine), *Les espaces publics dans les politiques métropolitaines. Réflexions au croisement de trois expériences : de Paris aux quartiers centraux de Berlin et Istanbul*, Thèse de doctorat en géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2007.
- FLEURY (Antoine), « Berlin/Istanbul : la rue au service de l'image des métropoles », *Géographie et cultures*, n° 71, 2009, pp. 111-130.
- FROMENT (Pascale), « Les espaces publics dans les politiques patrimoniales à Naples », *Rives méditerranéennes*, n° 16, 2003.

- GRAVARI-BARBAS (Maria), « Politiques patrimoniales locales : quelle marge de manœuvre pour une "gouvernance patrimoniale" ? Les cas d'Angers et du Havre », *Pouvoirs Locaux*, n° 63, 2004, pp. 84-93.
- HÄUSSERMANN (Hartmut), KAPPHAN (Andreas), *Berlin : von der geteilten zur gespaltenen Stadt ? Sozialräumlicher Wandel seit 1990*, Opladen, Leske + Budrig, 2002.
- HUSSONNOIS (Pascal), *Lieux singuliers de l'espace public de Paris. Essai de définition, repérage, classement et premières orientations pour leur traitement*, Paris, APUR, 1995.
- JAKUBEIT (Barbara), « Der öffentliche Raum – Visitenkarte einer Stadt », *Foyer*, n° 2, Berlin, Senatsverwaltung für Stadtentwicklung, 1999.
- LANDAU (Bernard), « La fabrication des rues de Paris au XIX^e siècle », *Annales de la recherche urbaine*, n° 57-58, 1993, pp. 24-45.
- LOISEAU-VAN BAERLE (Francine), *Le piéton, la sécurité routière et l'aménagement de l'espace public. Etude comparative des politiques d'aménagement de l'espace public. Etude comparative des politiques et réalisations aux Pays-Bas, en Allemagne et en France*, Bagnaux, CETUR, 1989.
- LOYER (François), *Paris XIX^e, l'immeuble et la rue*, Paris, Hazan, 1987.
- MELE (Patrice), « Historicité et espace urbain, patrimoine et stratégies d'image dans les centres-villes mexicains », *Cahiers des Amériques latines*, n° 18, 1995, pp. 80-103.
- PLAN URBAIN, *Espaces publics*, Paris, La Documentation Française, 1988.
- POGNANT (Patrick), « Le sauvetage des Champs-Élysées », *Paris-Projet*, n° 30-31, 1993, pp. 70-85.
- SCHLUSCHE (Günter), *Die Internationale Bauausstellung Berlin. Eine Bilanz. Planung und Durchführung 1979-1987 und Einfluss auf die Berliner Stadtentwicklung*, Berlin, T.U., Arbeitshefte des Instituts für Stadt- und Regionalplanung, n° 59, 1997, pp. 199-200.
- STARKMAN (Nathan), « Introduction », *Paris-Projet*, n° 30-31, 1993, pp. 7-11.
- STEIN (Véronique), *La reconquête du centre-ville : du patrimoine à l'espace public*, Thèse Université de Genève, 2003.
- STIMMANN (Hans), « Berlin nach der Wende : Experimente mit der Tradition des europäischen Städtebaus », in SÜSS (W.), RYTLEWSKI (R.) (dir.), *Berlin Die Hauptstadt. Vergangenheit und Zukunft einer europäischen Metropole*, Berlin, Nicolai, 1999, pp. 543-574.
- STÜRMER (Rainer), WÖHLMANN (Falk), « Die Erarbeitung von Archivalienhandbüchern und Dokumentationen zur Entwicklung des Grünen Berlin », in LANDESMERKMALAMT BERLIN, *Gartenkunst Berlin : 20 Jahre Gartendenkmalpflege in der Metropole*, Berlin, Schelzky und Jeep, 1999, pp. 29-34.
- TOMAS (François), « Les temporalités du patrimoine et de l'aménagement urbain », *Géocarrefour*, vol. 79, 3/2004, pp. 197-210.
- VESCHAMBRE (Vincent), « Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales », *Annales de géographie*, 2007/4, n° 656, pp. 361-381.